

## Conseil municipal du 11 mars 2019

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Mairie de  
**P O U L D R E U Z I C**  
29710

**Téléphone** : 02.98.54.40.32  
**Télécopie** : 02.98.54.77.33  
**E-Mail** : mairie@pouldreuzic.bzh

### Compte-rendu de la séance du conseil municipal

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 11 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, espace Simone Veil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe Ronarc'h, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mars 2019

**Présents** : Monsieur Philippe Ronarc'h, Madame Michelle Burel, Monsieur Hervé Le Coz, Madame Josée Jolivet, Monsieur Didier Bodéan, Madame Christelle Guezengar, Monsieur Jean Pierre Kersalé, Madame Alexandra Mazéas, Monsieur Patrick Pérennou, Madame Claudie Simon, Madame Armelle Ronarc'h, Monsieur Guy Andro, Monsieur Jean Luc Calvez, Madame Michèle Calloc'h.

#### Absents excusés :

Madame Nelly Vivien qui donne procuration à Monsieur Jean Pierre Kersalé  
Madame Monique Kerveillant qui donne procuration à Madame Michèle Calloc'h.  
Monsieur Eric Bourdon, Monsieur Claude Donnadiou et Monsieur Bernard Le Goff

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Alexandra Mazéas a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : délibération n°00014/2019** - Travaux d'aménagement basse tension, éclairage public et télécom, lotissement îlot cœur de bourg : validation du projet de réalisation des travaux, du plan de financement et du versement de la participation communale, autorisation de signature à donner à Monsieur le Maire pour la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec le SDEF autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération (transmis à chaque membre du conseil municipal) qui concerne le projet d'aménagement Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, pour le Lotissement Ilot Cœur de Bourg.

Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Pouldreuzic afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

⇒ Réseau B.T (Extension).....	6 500,00 € HT
⇒ Réseau B.T (Lotissement).....	43 000,00 € HT
⇒ Eclairage Public (Extension).....	19 400,00 € HT
⇒ Eclairage Public (Lotissement).....	56 000,00 € HT
⇒ Réseau téléphonique (génie civil).....	38 000,00 € HT

Soit un total de 162 900,00 € H.T.

Considérant que selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 56 625,00 €
- ⇒ Financement de la commune :
  - 0,00 € pour la basse tension

## Conseil municipal du 11 mars 2019

- 18 650,00 € pour l'éclairage public (Extension)
- 49 625,00 € pour l'éclairage public (Lotissement)
- 45 600,00 € pour les télécommunications

Soit au total une participation de 113 875,00 €

Le Conseil Municipal doit délibérer pour :

- ◆ Accepter le projet de réalisation des travaux d'aménagement Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Lotissement Ilot Cœur de Bourg, Rue de la Mairie.
- ◆ Accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 113 875,00 euros,
- ◆ Autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le projet de réalisation des travaux d'aménagement Basse Tension, Eclairage Public et Télécom, Lotissement Ilot Cœur de Bourg, Rue de la Mairie.
- D'accepter le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 113 875,00 euros,
- D'autoriser le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.

Madame Michèle Calloc'h souligne qu'il faudrait prévenir plus tôt les commerçants quand il y a des travaux.

Réponse : Un commerçant a exprimé fortement son mécontentement au sujet de la déviation mise en place pendant les travaux ; il avait été prévenu mais il n'était pas possible de préjuger de leur durée réelle. Initialement prévus en février, les travaux ont été retardés.

En ce qui concerne la coupure d'eau, elle avait été annoncée par la CCHPB pour la rue de Quimper sans plus de précisions quant aux usagers impactés.

### AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Jean Pierre Kersalé répond à Monsieur Patrick Pérennou en ce qui concerne l'évolution de la DGF. Il a réalisé un document distribué à tous les membres du conseil municipal. Il en donne lecture et explications.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier de demande de subvention au titre de l'AMI Région a été déposé le 28 février et qu'il a été déclaré complet. Le 23 mars 2019 à 10h30 une réunion publique est organisée à la salle Pierre Jakez Hélias afin de présenter à la population le projet et ses enjeux.

La séance est levée à 18h50.

### Récapitulatif des délibérations

délibération n°00014/2019 - Travaux d'aménagement basse tension, éclairage public et télécom, lotissement îlot cœur de bourg : validation du projet de réalisation des travaux, du plan de financement et du versement de la participation communale, autorisation de signature à donner à Monsieur le Maire pour la convention de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec le SDEF autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants.